



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/570

21 septembre 1998

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMUNICATION REÇUE DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Comme l'a demandé le Gouverneur représentant le Royaume-Uni dans sa lettre au Directeur général datée du 11 septembre 1998, le document ci-après est distribué pour information à tous les Etats Membres de l'Agence.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires

MATIERES FISSILES DU ROYAUME-UNI : TRANSPARENCE, GARANTIES ET INITIATIVES CONCERNANT L'IRREVERSIBILITE

INTRODUCTION

1. L'industrie nucléaire civile du Royaume-Uni est depuis de nombreuses années placée sous garanties internationales en vertu de notre accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) (INFCIRC/263 - entré en vigueur en 1978), et en vertu du Traité d'EURATOM (auquel le Royaume-Uni a adhéré en 1973). Toutefois, en tant qu'Etat doté d'armes nucléaires reconnu au sens du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Royaume-Uni a le droit de détenir les quantités de matières nucléaires jugées nécessaires pour des raisons de sécurité nationale sans les soumettre aux contrôles de l'AIEA et d'EURATOM. En outre, et en conformité avec notre accord de garanties, le Royaume-Uni a le droit de retirer des matières du champ d'application des garanties lorsque cela est nécessaire pour des raisons de sécurité nationale.

2. Les stocks de matières fissiles détenus pour les besoins de la défense sont constitués de plutonium, d'uranium hautement enrichi et d'uranium sous d'autres formes. On a besoin du plutonium pour les armes nucléaires. L'uranium a un certain nombre d'utilisations militaires. On l'emploie dans les armes nucléaires et il est utilisé aussi pour alimenter les réacteurs produisant le tritium dont on a besoin dans les armes nucléaires, et pour produire le combustible des réacteurs qui équipent les sous-marins à propulsion nucléaire du Royaume-Uni. Bien que la comptabilité de ces matières soient tenue avec au moins autant de rigueur que dans l'industrie nucléaire civile, aucun chiffre sur les quantités de matières détenues, jusqu'à la publication récente du Strategic Defence Review du Royaume-Uni, n'avait été rendu public.

TRANSPARENCE

3. Nous avons examiné les raisons qu'il y avait de maintenir au niveau existant la confidentialité des stocks de matières fissiles nécessaires pour des raisons de sécurité nationale, et avons conclu qu'une confidentialité complète au sujet de ces stocks n'est plus nécessaire. Nous avons en conséquence déclaré pour la première fois les quantités totales de plutonium et d'uranium que nous maintenons en dehors du champ d'application des garanties internationales. Le Royaume-Uni est le premier à prendre cette décision parmi les Etats dotés de l'arme et les autres Etats qui n'ont pas renoncé au droit de détenir des matières fissiles non soumises aux garanties.

4. Le Royaume-Uni détient jusqu'à présent hors garanties les quantités suivantes :

- 7,6 tonnes de plutonium;
- 21,9 tonnes d'uranium hautement enrichi;
- 15 000 tonnes d'uranium sous d'autres formes.

Ces renseignements complètent les informations que nous avons déjà publiées concernant les quantités de ces matières existant dans le secteur civil, notamment lorsque le Royaume-Uni a adopté les "Directives relatives à la gestion du plutonium" (INFCIRC/549).

STOCKS DU SECTEUR DE LA DEFENSE A L'AVENIR

5. Nous avons conclu que le nombre d'armes nucléaires nécessaire afin de produire la dissuasion nucléaire minimum pour le Royaume-Uni peut sans risque être réduit. Nous nous sommes aussi posé la question des quantités de matières fissiles dont le Royaume-Uni continuera d'avoir besoin pour des raisons de sécurité nationale, et avons conclu que les quantités importantes de matières que nous avons jusqu'ici maintenues pour ces raisons hors du champ des garanties internationales ne sont plus indispensables. Conformément aux obligations qu'imposent au Royaume-Uni le TNP et le Traité d'EURATOM, et conformément aux dispositions du document INFCIRC/263, ces matières sont maintenant placées sous garanties d'EURATOM et pourront être inspectées par l'AIEA. Nous examinons avec l'AIEA et EURATOM quelle serait la meilleure façon de procéder.

6. Plus précisément, une quantité de 0,3 tonne de plutonium de qualité militaire n'est plus nécessaire maintenant pour le programme de défense. L'essentiel de ce plutonium est actuellement stocké à l'établissement atomique militaire AWE (Atomic Weapons Establishment) d'Aldermaston, dans le sud de l'Angleterre. Il sera transféré dans des installations de stockage civiles ailleurs au Royaume-Uni, où il sera placé sous garanties d'EURATOM et pourra faire l'objet d'inspections de l'AIEA. En outre, le plutonium hautement enrichi qui n'est plus nécessaire pour des armes nucléaires sera au lieu de cela utilisé pour le programme de propulsion navale, mais étant donné qu'il continuera d'être affecté aux besoins de la défense il ne sera pas placé sous garanties.

7. Nous avons aussi conclu que nous avons cessé d'avoir besoin pour des raisons de sécurité nationale de 4,1 tonnes de plutonium autre que celui de qualité militaire. Tout ce plutonium est donc placé sous garanties d'EURATOM et pourra être inspecté par l'AIEA. Pour l'essentiel, il est déjà stocké à Sellafield, dans le nord-ouest de l'Angleterre. Le reste, qui se trouve actuellement à l'AWE à Aldermaston, sera transféré dans des emplacements appropriés non liés à la défense, aux fins de stockage et d'application des garanties.

8. Comme indiqué plus haut, on continuera d'avoir besoin d'uranium sous des formes autres que l'uranium hautement enrichi pour toute une série de besoins liés à la défense : par exemple, comme combustible pour les réacteurs produisant du tritium à Chapelcross dans le Dumfriesshire, en Ecosse. Certains stocks de cette matière resteront donc hors du champ d'application des garanties internationales. Toutefois, nous avons conclu que sur le stock total actuel de 15 000 tonnes mentionné plus haut, plus de 9 000 tonnes cesseront d'être nécessaires pour des raisons de sécurité nationale. Cette quantité sera donc placée sous garanties au titre du Traité d'EURATOM et pourra être inspectée par l'AIEA.

RETRAITEMENT

9. Il restera nécessaire de retraiter à Sellafield le combustible utilisé provenant des réacteurs de Chapelcross qui produisent du tritium pour les besoins de la défense. Jusqu'ici ce retraitement s'est fait hors garanties. Il sera maintenant effectué sous garanties d'EURATOM et ouvert aux inspections de l'AIEA. Ceci signifie que toutes les opérations programmées de retraitement et d'enrichissement produisant des matières fissiles au Royaume-Uni seront dorénavant exécutées normalement sous garanties internationales. Nous sommes le premier Etat doté de l'arme nucléaire à prendre cette décision, et n'aurons plus beaucoup de chemin à faire pour satisfaire à ce qui sera sans aucun doute une des principales exigences d'un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Nous nous réservons toutefois, jusqu'à l'adoption d'un tel traité, le droit de reprendre cette production en dehors du champ d'application des garanties.

RETRAITS

10. Comme indiqué au paragraphe premier ci-dessus, le Royaume-Uni a le droit de retirer des matières fissiles du champ d'application des garanties. Nous avons examiné si nous aurions à l'avenir besoin de pouvoir exercer ce droit. Nous avons conclu que, tout en maintenant notre droit, conformément aux textes, de retirer des matières du champ d'application des garanties pour des raisons de sécurité nationale, en pratique notre politique sera de limiter ces retraits de manière stricte. Seules de petites quantités de matières ne se prêtant pas à des fins explosives nucléaires seront retirées (par exemple des matières achetées à des fabricants civils pour servir dans les installations nucléaires de défense à des utilisations telles que l'étalonnage d'instruments, la radiographie, le blindage de sources radiologiques). Ces retraits seront rendus publics. Aucune partie des matières ayant fait l'objet du retrait ne sera utilisée dans des armes nucléaires.

COMPTABILITE HISTORIQUE ET DECLASSIFICATION

11. Nous reconnaissons aussi que si nous voulons atteindre notre objectif d'élimination universelle des armes nucléaires, il sera à un moment donné nécessaire pour les Etats qui ont eu à une époque ou à une autre des programmes nucléaires hors garanties internationales, de présenter une comptabilité des matières fissiles produites au titre de ces programmes. Nous avons noté avec intérêt la Openness Initiative (Initiative d'ouverture) du Département de l'énergie des Etats-Unis concernant le programme américain de production nucléaire. Nous avons exprimé notre engagement en faveur de la transparence et d'une action gouvernementale ouverte. Dans cet esprit nous avons conclu que le Ministère de la défense devrait maintenant mettre en route un processus de déclassification et de comptabilité historique. Ceci sera une activité continue, mais notre but est de présenter d'ici au printemps de l'an 2000 un premier rapport sur la production de matières fissiles du Royaume-Uni à des fins de défense depuis le début du programme nucléaire de défense dans les années 40.

CONCLUSION

12. Nous croyons que les mesures exposées ci-dessus, jointes aux initiatives qui ont déjà été prises dans le secteur civil, représentent une politique cohérente de transparence et d'ouverture. De plus, ajoutées aux initiatives annoncées en même temps en matière de désarmement, elles démontrent à la fois un engagement positif et une contribution significative dans le sens de notre objectif d'élimination des armes nucléaires.